



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

301 **P** **NP** **DM96**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

PROJET DE MINE ARNAUD



Source : Image extraite d'une présentation du projet de Mine Arnaud Inc.

[Mémoire]

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Chambre de commerce de Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 237

Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

T : 418 968-3488 C : ccsi@globetrotter.net

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Fondée en 1954, la Chambre de commerce de Sept-Îles (CCSI) est un regroupement de gens d'affaires, de commerçants et de personnes qui partagent une mission et une vision d'avenir pour Sept-Îles. Elle compte plus de 440 membres issus de tous les secteurs d'activités du territoire.

La mission de la CCSI consiste à promouvoir le développement de conditions favorables aux investissements qui créeront de la richesse pour l'ensemble de la population septilienne.

La CCSI est une organisation à but non lucratif qui a pour objectif de faire la promotion de la communauté d'affaires de Sept-Îles et de représenter leurs intérêts auprès des instances concernées afin d'améliorer la vie économique et sociale du milieu.

La CCSI agit comme leader et partenaire pour un développement économique durable et soutenu de la ville de Sept-Îles et offre à la communauté d'affaires des services favorisant le réseautage, l'amélioration des compétences et la promotion d'occasions d'affaires.

Au cœur des activités commerciales et industrielles de Sept-Îles depuis maintenant 59 ans, la CCSI développe des outils et de nouvelles initiatives pour le bénéfice de ses membres dans le but de contribuer à leur rayonnement ainsi qu'à celui de la région.

En tant qu'acteur impliqué dans son milieu, le réseautage constitue le fondement même de la CCSI d'où la nécessité de travailler en partenariat avec tous les intervenants pour atteindre un objectif commun, soit de créer des opportunités dans tous les secteurs d'activités septiliens permettant de contribuer à son développement, sa qualité de vie et sa pérennité.

La CCSI croit qu'il faut être réceptif aux projets d'investissement qui respectent la population, la réglementation environnementale en vigueur, en plus de créer des opportunités et retombées socioéconomiques tangibles pour Sept-Îles.

SOMMAIRE

L'histoire de Sept-Îles est étroitement liée au développement minier. Grâce à ce secteur d'activités, Sept-Îles est devenue une ville industrielle moderne et dynamique.

Il est estimé que plus de 25 % des emplois de la MRC de Sept-Rivières, dont Sept-Îles fait partie, dépendent de l'industrie du fer.

Cependant, même si Sept-Îles vit au rythme de l'industrie minière depuis plus de 60 ans, il n'y a toujours pas d'exploitation minière sur son territoire. Le projet de Mine Arnaud constitue donc une première en ce sens. Il y a aussi la question de la proximité du site minier du périmètre urbain.

Depuis plus d'une trentaine d'années, les représentants socioéconomiques travaillent à diversifier l'économie locale afin de la rendre moins vulnérable aux fluctuations du marché du fer et le projet de Mine Arnaud constitue un pas dans cette direction.

Il n'est malheureusement pas possible de déplacer le gisement de Mine Arnaud, néanmoins, il est possible d'identifier les meilleures pratiques pour sa mise en valeur, et ce, sur les plans environnemental, social et économique pour en faire un modèle de développement durable même si la ressource est non-renouvelable.

Or, depuis le tout début, Mine Arnaud démontre son ouverture à engager un dialogue, des échanges et un débat transparent dans le but d'améliorer son projet pour en favoriser l'acceptabilité sociale.

L'acceptabilité sociale est un concept relativement nouveau dans l'évaluation de projets, ce qui fait en sorte qu'il n'existe pas de définition unique et précise.

L'acceptabilité sociale d'un projet ne consiste pas à susciter une adhésion unanime des parties prenantes, mais plutôt à faire émerger un consensus viable au sujet d'un projet entre les parties prenantes.

Hélas, malgré la bonne volonté de Mine Arnaud et compte tenu du processus d'échanges d'informations mis en place, la quantité et la nature des informations rendues publiques sont considérables et parfois compliquées à comprendre. Il devient donc difficile pour un citoyen, même pour quelqu'un qui suit le projet depuis le début, de savoir si celui-ci aura réellement un impact sur sa santé et son bien-être. Dans un tel contexte, **la CCSI est d'avis que la voie du référendum n'est pas appropriée pour valider l'acceptabilité sociale du projet.** Elle considère que le BAPE est davantage habilité à juger les risques du projet et leurs impacts sur la population.

Depuis le début du processus de consultation, des groupes accusent le gouvernement d'être en conflit d'intérêt dans le processus d'évaluation du projet de Mine Arnaud. Ils considèrent que le gouvernement est « juge et partie » puisque, d'une part, par le biais de la société d'état, Investissement Québec (Ressources Québec), il est le principal actionnaire du projet, et d'autre part, le BAPE qui évalue le projet, relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), qui est également sous sa gouverne. La CCSI craint que le gouvernement, en voulant démontrer son impartialité, soit

plus exigeant envers le projet de Mine Arnaud, quitte à en faire un cas d'espèce pour prouver le non-fondement des propos tenus, donnant ainsi gain de cause aux groupes en question.

La CCSI appuie l'idée d'étudier, par le biais de projets de recherche scientifiques et de protocoles rigoureux, les impacts de la présence de mines à ciel ouvert en milieu habité. Le projet de Mine Arnaud, une fois en exploitation, pourrait servir d'étude de cas.

La CCSI considère qu'il est important que toutes les parties concernées disposent d'une information complète avant la tenue d'audiences publiques pour leur permettre de bien évaluer les différentes composantes d'un projet. La formule actuelle de fonctionnement laisse peu de temps au promoteur et aux personnes-ressources de répondre aux questions et de fournir l'information demandée autant par le milieu que par les commissaires lors de la première partie des audiences, si bien qu'il peut arriver qu'une partie de l'information ne soit rendue disponible qu'après la période de consultation auprès du public. La CCSI demande à ce que la procédure en vigueur soit révisée pour éviter de telles situations dans le futur.

Dans le cas de Mine Arnaud, le promoteur a réalisé l'ensemble des études demandées par les différents ministères provinciaux et fédéraux dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale de son projet. La CCSI tient à souligner et à féliciter l'initiative de Mine Arnaud pour avoir rendu accessibles aux citoyens de Sept-Îles, son étude d'impact, ses compléments d'information ainsi que ses études supplémentaires puisque cette façon de faire n'est généralement pas le cas.

L'exploitation des ressources minérales, en raison de leur nature non-renouvelable, n'est habituellement pas considérée comme du développement durable. Cependant, des mesures peuvent être prises pour léguer aux générations futures des compensations pour l'épuisement des ressources ou encore d'autres solutions pour poursuivre le développement après la fermeture de la mine. La CCSI considère qu'un fonds de diversification économique s'inscrit dans cette perspective.

Le projet de Mine Arnaud a été analysé avec la grille de développement durable de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Le comité d'analyse a évalué le projet de Mine Arnaud dans la tranche supérieure de la catégorie « des projets qui répondent moyennement aux objectifs sans se démarquer des autres projets semblables mais en y accordant tout de même une certaine attention. »

Il importe de mentionner qu'il ne s'agit pas d'une note de passage mais davantage d'une appréciation globale.

Dans un autre ordre d'idée, il semble qu'avec le temps, l'environnement ait pris une plus grande place dans le quotidien des gens, ce qui fait que l'importance de la dimension économique semble s'être estompée dans le processus d'analyse des projets. Cette dimension qui autrefois était omniprésente dans l'évaluation des projets, est désormais trop souvent éclipsée, voire même absente dans le cadre d'une analyse de développement durable, faisant en sorte que l'acceptation d'un projet repose uniquement sur les dimensions sociale et, plus particulièrement, environnementale.

Or, selon Gaston Dery, un spécialiste en développement durable, « si on décortique l'expression développement durable, le premier mot est développement, et le développement fait directement référence

au progrès et à la croissance de l'économie ». Selon lui, « l'économie est au cœur du principe de développement durable puisque sans contexte économique, le reste perd tout son sens. ».

La CCSI tient à souligner l'importance de la dimension économique du projet de Mine Arnaud pour l'avenir de Sept-Îles.

La CCSI considère que le projet de la mine Arnaud est un projet structurant pour le milieu septilien. En plus des emplois qui y seront créés, le projet offrira de belles opportunités aux entreprises de la région pour se positionner en tant que fournisseurs pour les biens et services requis par la minière. Le projet de Mine Arnaud est une opportunité de création de richesse pour Sept-Îles.

Il stimulera l'économie locale sur une période de plus de 30 ans, soit pour plus d'une génération. Au total, le projet de Mine Arnaud représente une somme de près de 5 milliards de dollars (4,9955 G\$). Une grande partie de ces dépenses d'investissement et d'exploitation sera injectée dans l'économie de Sept-Îles, de la Côte-Nord et du Québec.

Pendant la période de construction (2 ans), Mine Arnaud estime que le projet nécessitera entre 800 et 1 000 travailleurs tandis que durant la phase d'exploitation, qui durera 28 ans, le nombre moyen d'employés requis est d'environ 330.

De plus, le projet de Mine Arnaud permettra aux entreprises de la région d'appliquer leurs connaissances et leur expérience à un nouveau projet minier, ce qui renforcera encore davantage leur expertise.

Le projet de Mine Arnaud générera plusieurs autres retombées positives : plus de taxes municipales, un accroissement de la population, une plus grande offre de biens et services, des dons et commandites, etc.

Malgré les nombreux bénéfices du projet de Mine Arnaud, certains éléments demeurent toujours ambigus et méritent d'être clarifiés comme la localisation du siège social, l'installation d'un campement temporaire et la contribution à un fonds de diversification économique.

Par ailleurs, la CCSI s'interroge sur le choix de la localisation du chemin d'accès à la mine. Selon la CCSI, l'option retenue est moins sécuritaire que l'autre variante proposée. Sur la base des principes de prévention et de précaution, la CCSI demande à Mine Arnaud de réviser sa position à cet effet.

Mine Arnaud s'est engagée, une fois son projet accepté, à développer un plan de gestion environnementale. D'ailleurs, un programme de surveillance et de suivi environnemental a été soumis dans le cadre de l'étude d'impact et décrit les moyens et mécanismes qui seront mis en place pour s'assurer du respect des exigences légales et environnementales. Compte tenu de la localisation du site minier et de sa proximité de la population septilienne et de milieux sensibles, la CCSI demande aux ministères concernés de porter une attention particulière au programme proposé par Mine Arnaud et de vérifier s'il comprend l'ensemble des éléments requis pour minimaliser les risques reliés au projet.

De plus, la CCSI souhaite que Mine Arnaud mette sur pied prochainement, soit bien avant le début des travaux de construction, le comité consultatif et de suivi. La CCSI tient à l'indépendance de ce comité et considère



important qu'il bénéficie d'un budget suffisant pour accomplir pleinement son mandat. La mise sur pied prochaine du comité de maximisation des retombées économiques du projet est également nécessaire.

Puisque la durée de vie du projet de Mine Arnaud est inférieure à ce que connaît la population de Sept-Îles et inférieure à la durée de vie de travail d'un individu, la CCSI demande à ce qu'un comité soit mis en place tout de suite après la période de rodage de la mine et que le gouvernement du Québec y participe activement, et ce, dans le but d'identifier des opportunités pour compenser les effets reliés à la fin de l'exploitation de la mine Arnaud.

En terminant, en fonction des informations présentement à sa disposition, **la CCSI tient à préciser qu'elle est en faveur de la réalisation du projet de Mine Arnaud** mais pas à n'importe quel prix. Celui-ci doit être sécuritaire pour la santé des citoyens et se réaliser dans le respect de l'environnement.



TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	2
SOMMAIRE	3
1. INTRODUCTION	8
2. JUSTIFICATION DU PROJET	9
3. ACCEPTABILITÉ SOCIALE	11
4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
5. PROJET STRUCTURANT POUR LE MILIEU	18
5.1 <i>Contexte économique actuel</i>	18
5.2 <i>Investissements et dépenses d'exploitation</i>	19
5.2 <i>Création d'emplois</i>	19
5.3 <i>Achat de biens et services</i>	20
5.4 <i>Autres retombées</i>	20
5.5 <i>Quelques considérations supplémentaires</i>	21
6. SÉCURITÉ ROUTIÈRE	23
7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	25
8. PLAN DE FERMETURE	27
9. CONCLUSIONS	29

1. INTRODUCTION

L'histoire de Sept-Îles est étroitement liée au développement minier. Jadis, soit avant les années '50, Sept-Îles était un petit village d'à peine quelques milliers d'habitants. L'avènement des grands projets miniers du Nord pour y exploiter des gisements de fer a changé à tout jamais la vocation de la localité qui depuis est devenue une ville industrielle moderne et dynamique.

Cependant, même si Sept-Îles vit au rythme de l'industrie minière depuis plus de 60 ans, il n'y a toujours pas d'exploitation minière¹ sur son territoire. Le projet de Mine Arnaud constitue donc une première en ce sens.

Outre l'adaptation à l'égard d'une première installation minière, il est aussi question de sa proximité du périmètre urbain qui se situe à 7 km en ligne droite (ou 15 km en voiture) du centre-ville de Sept-Îles. Le site est à environ 3 kilomètres du Parc Ferland où habitent quelques milliers de personnes. La résidence la plus près du projet minier se trouve dans le canton Arnaud à une distance d'environ 800 mètres.

Par conséquent, les préoccupations de certains à l'égard du projet de Mine Arnaud découlent de deux aspects qui sont, d'une part sa présence en sol septilien, et d'autre part, sa proximité de zones habitées et de milieux dits sensibles.

Les préoccupations formulées à l'étape de la pré-consultation du projet ainsi que lors de la première partie des audiences publiques sur l'environnement sont variées et de nature parfois générale ou très spécifique. Certaines problématiques invoquées, de par leur spécificité, dépassent les connaissances de la plupart d'entre nous, d'où l'importance du processus d'évaluation environnementale menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La CCSI remercie la Commission du BAPE pour l'opportunité qui lui est offerte de s'exprimer sur le projet de Mine Arnaud et d'exposer ses positions à l'égard de différents aspects du projet, ses préoccupations et ses recommandations.

En fonction des informations présentement à sa disposition, **la CCSI tient à préciser qu'elle est en faveur de la réalisation du projet de Mine Arnaud** mais pas à n'importe quel prix. Le projet doit être sécuritaire pour la santé des citoyens et se réaliser dans le respect de l'environnement.

Outre, cette introduction, ce mémoire porte sur la justification du projet, son acceptabilité sociale, le développement économique et le développement durable, le caractère structurant du projet, son suivi environnemental, économique et social ainsi que sur la sécurité routière et le plan de fermeture. Une conclusion complète ce document.

¹ Mise à part l'exploitation de carrières, sablières ainsi que de la tourbe. Pour la plupart des personnes, ces activités ne sont pas considérées comme des activités minières. Autrefois, soit de 1867 à 1875, c'est-à-dire bien avant l'ère moderne, les Forges de Moisie exploitaient les sables ferrugineux de la région et expédiait le fer produit aux États-Unis.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

En 2012, Sept-Îles compte 26 465 habitants², ce qui en fait la première ville en importance de la Côte-Nord. De plus, il est estimé que plus de 25 % des emplois de la MRC de Sept-Rivières, dont Sept-Îles fait partie, dépendent du secteur minier, particulièrement de l'industrie du fer. L'économie de la ville est donc fortement dépendante de ce domaine d'activité.

Depuis plus d'une trentaine d'années, les représentants socioéconomiques travaillent à diversifier l'économie locale afin de la rendre moins vulnérable aux fluctuations du marché du fer. L'arrivée de l'aluminerie Alouette en 1989 a permis d'atteindre une partie de cet objectif, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

L'existence du gisement d'apatite dans le canton Arnaud est connue depuis le début des années '90 et davantage depuis 1997 puisqu'une séance d'information publique avait alors été organisée pour faire connaître l'existence de la découverte de cette ressource à proximité de Sept-Îles et son potentiel de mise en valeur.

La ressource exploitée, l'apatite qui est un phosphate, sert à produire un fertilisant (engrais) agricole. Ce marché est en croissance puisqu'au fur et à mesure que la population mondiale augmente, il faut trouver des solutions pour améliorer les rendements agricoles et, ainsi produire plus de nourriture. L'apatite du gisement Arnaud est considérée comme étant de haute qualité puisqu'elle contient moins de contaminants et, surtout, elle n'est pas radioactive.

Plusieurs se questionnent sur la raison d'exploiter le gisement d'apatite si près de Sept-Îles et pourquoi pas ailleurs ? La réponse est simple : le gisement se situe à cet endroit et il n'est pas possible de le déplacer. Par ailleurs, Mine Arnaud Inc. a jugé qu'il était économiquement rentable de mettre en valeur ce gisement, notamment grâce aux infrastructures dont dispose Sept-Îles comme son port, accessible à l'année, et qui se situe au cœur des principales routes maritimes entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie.

Puisqu'il n'est pas possible de choisir la localisation du gisement, il est néanmoins possible dans le cadre de ce processus, d'identifier les meilleures pratiques pour sa mise en valeur, et ce, sur les plans environnemental, social et économique pour en faire un modèle de développement durable même si le minerai, l'apatite, est considéré comme une ressource non-renouvelable.

Dans le cadre des réflexions menant à la révision du régime de redevances minières en 2011-2012, plusieurs groupes ont proposé au gouvernement du Québec de participer financièrement à des projets miniers afin de bénéficier des profits et d'augmenter les retombées économiques pour l'ensemble des Québécois.

² Institut de la statistique du Québec, Population totale des municipalités (découpage géographique au 1er janvier 2013), http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm, consulté le 10 septembre 2013.

« Sur le plan économique, les citoyens tiennent à l'équité intergénérationnelle et interrégionale dans le développement minier actuel et à venir, équité se traduisant par la maximisation des retombées pour le Québec, **notamment par des prises de participation de l'État dans des compagnies minières** et par davantage de deuxième et troisième transformation du minerai au Québec. »³

« Québec meilleure mine ! estime d'ailleurs qu'il serait possible de mettre sur pied un fond souverain de 25 milliards \$ en 25 ans pour compenser l'épuisement des ressources minières non renouvelables. Pour y arriver, il faudrait toutefois bonifier le régime de redevances actuelles (à l'aide d'un taux « plancher » sur la valeur brute produite), **puis amener l'État à participer directement comme actionnaire majeur dans des projets stratégiques et payants.** »⁴

C'est dans cet esprit que le gouvernement du Québec annonçait en mars 2012, la création de Ressources Québec : « Les Québécois veulent tirer leur juste part de leurs ressources naturelles : en conséquence, **nous allons prendre des participations dans les projets miniers prometteurs.** Nous créons Ressources Québec, une nouvelle filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les mines et les hydrocarbures. »⁵

Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec, soutient les entreprises qui souhaitent investir dans les secteurs des mines et des hydrocarbures. Elle accompagne ces entreprises tout au long de la réalisation de leur projet, de l'exploration à l'exploitation, jusqu'à la transformation des ressources⁶, le cas échéant.

Mine Arnaud est une filiale à part entière de Ressources Québec⁷ qui détient une participation de 62 % dans le projet alors que la proportion de son partenaire, Yara International ASA, s'élève à environ 38 %. Il était prévu que cette prise de participation s'inverse au moment de la mise en exploitation de la mine.

Ainsi, tel que demandé lors de la révision du régime de redevances, le projet de Mine Arnaud, grâce à la participation de Ressources Québec, devrait davantage contribuer à l'économie québécoise puisqu'une part des profits générés par l'exploitation reviendra aux Québécois.

³ Institut du Nouveau Monde, *Bilan de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec*, <http://www.inm.qc.ca/avenir-minier/presentation>, consulté le 11 septembre 2013.

⁴ Pour que le Québec ait meilleure mine, *Québec toujours derrière les meilleurs*, communiqué, 15 septembre 2011, <http://www.quebecmeilleuremine.org/content/qu%C3%A9bec-toujours-derri%C3%A8re-les-meilleurs>, consulté le 11 septembre 2013.

⁵ http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2012-2013/fr/documents/Communique_4fr.pdf, consulté le 11 septembre 2013.

⁶ <http://www.investquebec.com/fr/index.aspx?page=3087>, consulté le 11 septembre 2013.

⁷ Cette information est inscrite au bas du communiqué de Mine Arnaud, *Mine Arnaud consolide sa connaissance sur les réserves de minerai présentes dans son gisement*, 23 août 2013.

3. ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Bien avant qu'il ne soit présenté dans le cadre de ces audiences publiques sur l'environnement, le procès du projet de Mine Arnaud était amorcé par quelques groupes populistes locaux et nationaux.

Depuis le tout début, Mine Arnaud démontre son ouverture à engager un dialogue, des échanges et un débat transparent dans le but d'améliorer son projet pour en favoriser l'acceptabilité sociale.

Or, l'acceptabilité sociale est un terme tellement récent dans l'analyse d'un projet et le processus de prise de décision, qu'il n'existe pas de définition complète ou unique pour l'expliquer. Tout le monde s'y réfère puisqu'il s'agit désormais d'une condition essentielle pour l'approbation d'un projet, mais souvent les éléments pour le définir diffèrent.

Récemment, dans le cadre des consultations sur le projet de loi 43, Loi sur les mines, la ville de Sept-Îles a demandé à ce que le gouvernement élucide dans le cadre d'une loi « *les principes et le processus applicables à l'acceptabilité sociale pour les fins d'analyse, de réalisation et de suivi de tout projet minier ou d'envergure au Québec.* »⁸

Après consultation de plusieurs définitions, la CCSI adhère à la suivante : « *L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain.* »⁹

Par conséquent, « *l'acceptabilité sociale d'un projet ne consiste pas à susciter une adhésion unanime des parties prenantes, mais plutôt à ce que celles-ci puissent faire émerger entre elles un consensus viable au sujet d'un projet – c'est-à-dire un accord qui suscite un niveau relatif d'adhésion entre plusieurs parties représentant des intérêts divers.* »¹⁰

Une condition critique à l'acceptabilité sociale constitue l'accès à de l'information claire et simple.

Depuis 2010, Mine Arnaud communique de l'information à la population septilienne de façon continue. Ces documents visent à faciliter la compréhension du public sur les différentes composantes du projet et leurs impacts. Et, depuis plus d'un an, la minière a entrepris une préconsultation auprès du milieu dans l'optique de bonifier son projet et d'en favoriser l'acceptabilité sociale.

⁸ Ville de Sept-Îles, Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le projet de loi 43, Loi sur les mines, septembre 2013, p. 16.

⁹ Caron-Malenfant, J. & T. Conraud (2009). *Guide pratique de l'acceptabilité sociale: pistes de réflexion et d'action*. Éditions D.P.R.M., p. 14.

¹⁰ Idem, p. 57.

Selon la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), « *la mise en place de processus participatifs pensés en amont d'un projet minier permet de le co-construire et d'en favoriser l'acceptabilité sociale.* »¹¹

L'acceptabilité sociale n'est pas définitive, elle évolue tout au long d'un projet.

L'exercice de préconsultation et la première partie des audiences publiques a permis d'identifier un certain nombre de préoccupations. Sans prétendre en dresser une liste exhaustive, la CCSI a tenté de les classer selon les trois dimensions du développement durable.

Dimension	Préoccupations
Environnementale	Limites spatiales considérées, impact sur le paysage, qualité de l'air, poussière – dispersion atmosphérique, bruit, vibration, effets de la butte-écran, stabilité des sols et risques d'affaissement, gestion de la qualité de l'eau et proximité de la source d'eau potable, qualité des effluents, effet sur le réseau hydrographique, eutrophisation des milieux aquatiques, failles et rabattement de la nappe phréatique, pertes d'habitats aquatiques – fauniques - aviaires, impact sur la zosteraie et la ZICO, sécurité des digues – risque de déversement, gestion des résidus, absence d'un état des lieux de la Baie, types de réactifs utilisés, dépassement ou absence d'objectifs environnementaux de rejets (OER), respect des normes - lois – règlements, restauration du site, effets cumulatifs, etc.
Sociale	Proximité et ampleur de la mine – nuisance et insécurité – zone tampon insuffisante, perte d'usage d'une portion du territoire, santé (bruit, poussière, gaz toxiques, impacts psychosociaux, concentrations de silice cristalline et de divanadium, risques toxicologiques, ...), qualité de vie, achalandage et circulation routière, coût de la vie, disponibilité de logements, absence de garanties pour les citoyens en cas de dommages à leur propriété ou à leur santé, comité consultatif et de suivi, etc.
Économique	Exploitation de la magnétite titanifère, viabilité économique du projet, risques sur le portefeuille québécois, impartialité et conflit d'intérêt du gouvernement, pénurie de main-d'œuvre, recrutement de la main-d'œuvre au sein des PME, retombées économiques, etc.

¹¹ Chaire en éco-conseil, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Rapport de la démarche d'analyse de développement durable du projet minier Arnaud selon la grille d'analyse de la Chaire en éco-conseil, 2013, p.10.

Les préoccupations du public sont nombreuses et Mine Arnaud a entrepris une démarche d'information, de communication et de participation visant « à créer tout au long du cycle de vie du projet, un climat d'échanges mutuellement bénéfiques, favorables à un dialogue ouvert et franc, ayant pour objectif de minimiser les impacts sur l'environnement et les nuisances par des mesures appropriées d'atténuation, de compensation et de collaborations environnementales et sociales élaborées en concertation avec les parties prenantes du milieu. »¹²

Malgré la bonne volonté de la minière, dans le cadre du processus d'échanges établi, la quantité et la nature des informations rendues publiques sont considérables et parfois difficiles à comprendre.

D'une part, le promoteur dit avoir complété l'ensemble des études requises par les différents ministères provinciaux et fédéraux dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale de son projet. Il indique que les études en cours, comme celle sur les risques toxicologiques, sont considérées comme étant facultatives. De plus, il souligne que certaines informations ne peuvent être disponibles qu'à l'étape de l'ingénierie de détail du projet comme pour tout autre projet similaire.

D'autre part, certains groupes remettent en cause la méthodologie, les analyses, évaluations et conclusions de firmes spécialisées qui travaillent sur le projet ou encore des ministères qui l'évaluent.

Il devient donc difficile pour un citoyen, même pour quelqu'un qui suit le projet depuis le début, de savoir si celui-ci aura réellement un impact significatif sur sa santé et son bien-être. Si le débat des échanges (divergence d'opinions) mentionné précédemment consiste à générer de l'incertitude et de l'insécurité dans le milieu, cet objectif est atteint. Et bien sûr, en cas de doute, la règle habituelle consiste à s'abstenir, donc à ne pas donner son aval au projet. **Dans un tel climat d'insécurité créé délibérément ou non, la CCSI est d'avis que la voie du référendum n'est pas appropriée pour valider l'acceptabilité sociale du projet.** Par conséquent, **la CCSI remet sa confiance au processus d'évaluation en cours car le BAPE peut faire appel aux spécialistes requis pour juger adéquatement les risques du projet et leurs impacts sur la population.**

Depuis le début du processus de consultation, des individus ou des groupes accusent le gouvernement d'être en conflit d'intérêt dans le processus d'évaluation du projet de Mine Arnaud. Ils considèrent que le gouvernement est « juge et partie » puisque, d'une part, par le biais de la société d'état, Investissement Québec (Ressources Québec), il est le principal actionnaire du projet, et d'autre part, le BAPE qui évalue le projet, relève du MDDEFP, qui est également sous sa gouverne. **La CCSI craint que le gouvernement, en voulant démontrer son impartialité, soit plus exigeant envers le projet de Mine Arnaud, quitte à en faire un cas d'espèce pour prouver le non-fondement des propos tenus, donnant ainsi gain de cause aux groupes en question.** Selon la CCSI, ce risque est encore plus élevé dans le contexte actuel de la révision de la Loi sur les mines. Si tel est le cas, la CCSI est d'avis que le gouvernement du Québec **créerait un précédent** puisqu'il ne

¹² Genivar, Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé. p. 79.

pourrait plus évaluer via le BAPE, un projet dans lequel il aurait une quelconque participation (ex : projet routier ou autres infrastructures, projet d'investissement, etc.).

De plus, certains groupes, qui disent parler au nom des citoyens de Sept-Îles sans vraiment en avoir obtenu le mandat, se permettent de discréditer ouvertement, sans aucune gêne, des experts de firmes de services-conseils qui travaillent à évaluer les impacts du projet de Mine Arnaud ainsi que des représentants des ministères. Ils portent ainsi atteinte au professionnalisme et à l'éthique de ces personnes. La CCSI considère que le respect doit être la règle d'or dans un processus comme celui du BAPE et qu'un tel comportement ne doit aucunement être toléré. Il est ici question de la crédibilité et de la réputation professionnelle des entreprises et des personnes qui y travaillent.

Également, dans le but de mieux identifier les impacts reliés aux mines à ciel ouvert en zone urbaine ou péri-urbaine, certains regroupements proposent d'étudier des exploitations minières dans des situations similaires au Canada. **La CCSI appuie l'idée d'étudier davantage, par le biais de projets scientifiques et de protocoles de recherche rigoureux, les impacts de la présence de mines à ciel ouvert en milieu habité. Un tel projet de recherche pourrait être confié à l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST) du Cégep de Sept-Îles, en collaboration avec d'autres partenaires, et le projet de Mine Arnaud, une fois en exploitation, pourrait servir d'un des cas étudiés.**

La CCSI est d'avis que la minière a démontré sa volonté à prendre en considération les préoccupations du milieu notamment par la diffusion d'information et sa démarche de préconsultation ainsi qu'en commandant des études supplémentaires comme celle sur les déterminants de la santé, et plus récemment, une étude toxicologique. Le projet a aussi été soumis à la grille d'analyse sur le développement durable, démarche à laquelle, certains groupes ont refusé de participer.

Néanmoins, la CCSI reconnaît aussi la contribution des groupes préoccupés par le projet, qui, de par leurs questions, ont permis de préciser et de bonifier certains aspects de celui-ci.

Enfin, la CCSI a aussi organisé deux activités pour mieux informer la population septilienne.

Puisque le projet d'Osisko était souvent cité en référence, la CCSI a invité des représentants de la municipalité et des citoyens de Malartic à répondre aux questions de la population de Sept-Îles sur leur expérience et à valider des informations véhiculées concernant ce projet (et non pas celui de Mine Arnaud). De plus, la CCSI a organisé une soirée pour démystifier les corps de métiers dans le secteur minier et, ainsi mieux faire connaître les opportunités offertes par ce secteur d'activités pour les jeunes et moins jeunes de la région.

En terminant, la CCSI considère qu'il est important que toutes les parties concernées disposent d'une information complète avant la tenue d'audiences publiques pour leur permettre de bien évaluer les différentes composantes d'un projet. La formule actuelle de fonctionnement laisse peu de temps au promoteur et aux personnes-ressources de répondre aux questions et de fournir l'information demandée autant par le milieu que par les commissaires lors de la première partie des audiences, si bien qu'il peut arriver qu'une partie de l'information ne soit rendue disponible qu'après la période de consultation auprès du public. La CCSI demande à ce que la procédure en vigueur soit révisée pour éviter de telles situations dans le futur.

Dans le cas de Mine Arnaud, le promoteur a réalisé l'ensemble des études demandées par les différents ministères provinciaux et fédéraux dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale de son projet. La CCSI tient à souligner et à féliciter l'initiative de Mine Arnaud pour avoir rendu accessibles aux citoyens de Sept-Îles, son étude d'impact, ses compléments d'information ainsi que des études supplémentaires puisqu'il n'en est pas ainsi dans tous les projets. Il s'agit plutôt de l'exception.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploitation des ressources minérales, en raison de leur nature non-renouvelable, n'est habituellement pas considérée comme du développement durable. Cependant, des mesures peuvent être prises pour léguer aux générations futures des compensations pour l'épuisement des ressources ou encore d'autres solutions pour poursuivre le développement après la fermeture de la mine. **Un fonds de diversification s'inscrit dans cette perspective.**

Dans une démarche menée en concertation par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) et la Chaire en éco-conseil de l'UQAC, le projet de Mine Arnaud a été analysé avec la grille de développement durable développée par la Chaire en éco-conseil.

Or, l'évaluation du comité de développement durable a situé le projet de Mine Arnaud dans la tranche supérieure de la catégorie « *des projets qui répondent moyennement aux objectifs sans se démarquer des autres projets semblables mais en y accordant tout de même une certaine attention.* »¹³

Il importe de mentionner qu'il ne s'agit pas d'une note de passage mais davantage d'une appréciation globale. Il s'agit donc d'un outil d'aide à la décision qui ne permet pas de statuer si un projet doit être réalisé ou non.

Dans le cadre de cette analyse, lorsque le promoteur s'en tenait au respect des normes ou à la conformité réglementaire, il obtenait une note entre 50 et 60 % afin de souligner que le projet ne se démarque pas des autres projets semblables et lorsque l'information ne semblait pas être disponible, une note basse lui était systématiquement attribuée, soit une note de moins de 40 %.¹⁴

Donc, selon les résultats obtenus, le projet de Mine Arnaud semble se situer dans la moyenne de projets similaires.

Il importe de souligner que cette évaluation a été réalisée en avril 2013 et depuis, le promoteur a apporté plusieurs précisions à son projet. Toutefois, à ce jour, une réévaluation du projet n'a pas été réalisée. Cependant, compte tenu que plusieurs études supplémentaires ont été réalisées ou sont en cours, tout porte à croire que certaines questions ont certainement été répondues. Il reste à déterminer si les réponses obtenues sont considérées acceptables ou non.

Dans un autre ordre d'idée, il semble qu'avec le temps, l'environnement a pris une plus grande place dans notre quotidien, ce qui fait que l'importance de la dimension économique semble s'être estompée dans le

¹³ Chaire en éco-conseil, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Rapport de la démarche d'analyse de développement durable du projet minier Arnaud selon la grille d'analyse de la Chaire en éco-conseil, 2013, p.26.

¹⁴ Idem, p. 19.

processus d'analyse des projets. Cette dimension, qui autrefois était omniprésente dans l'évaluation des projets est désormais trop souvent éclipsée, voire même absente dans le cadre d'une analyse de développement durable faisant en sorte que l'acceptation d'un projet repose uniquement sur les dimensions sociale et, plus particulièrement, environnementale.

La Fédération des chambres du commerce du Québec (FCCQ) a proposé au gouvernement, il y a quelques années déjà, la création d'une agence d'analyse économique qui ferait profiter de son expertise aux réflexions du BAPE dans le but de réconcilier « écologie et économie ».

Un article publié récemment par M. Gaston Déry, spécialiste du développement durable et récipiendaire du Phénix de l'environnement du Québec va même plus loin dans la réflexion quant à l'importance de la dimension économique dans le concept du développement durable¹⁵. Il souligne que « *si on décortique l'expression développement durable, le premier mot est développement, et le développement fait directement référence au progrès et à la croissance de l'économie.* »

Selon lui, « *l'économie est au cœur du principe de développement durable puisque sans contexte économique, le reste perd tout son sens.* » Il rappelle que « *bien souvent, les fleurons de l'économie sont démontés par des gens qui se disent défenseurs d'un développement durable, mais qui évacuent toute considération économique de leur discours.* »

Il souligne que « *Pour l'essor du Québec, il faut donc penser au développement de nos richesses pour favoriser le bien-être social et permettre une protection environnementale cohérente et efficace. Les pôles de croissance que sont notamment l'industrie maritime, l'industrie forestière, le tourisme et bien entendu l'industrie minière doivent littéralement être mis à profit pour conserver notre mode de vie.* »

Les préoccupations envers le projet de Mine Arnaud, telles que présentées à la section précédente, sont beaucoup de nature environnementale. Par conséquent, dans le cadre de ce processus de consultation, plusieurs mémoires porteront sur cette dimension du développement durable. **La CCSI tient à souligner l'importance de la dimension économique pour l'avenir de Sept-Îles.** Il suffit de penser à Murdochville, et plus près de nous, à Gagnon, pour comprendre que sans la dimension économique, la pérennité d'une communauté est compromise. Hélas, les effets de la crise du fer des années '80 semblent déjà être un souvenir lointain pour plusieurs personnes.

Ainsi, sommes-nous à ce point si convaincus de la prospérité économique future de Sept-Îles pour les générations futures au point d'ignorer les bénéfiques économiques du projet de Mine Arnaud ? La CCSI ne le croit pas.

¹⁵ Gaston Déry, *Développement économique et développement durable : deux notions indissociables*, Magazine 49e parallèle, vol. 1 No. 4, été 2013, p. 29.

5. PROJET STRUCTURANT POUR LE MILIEU

La CCSI considère que le projet de la mine Arnaud est structurant pour le milieu septilien. En plus des emplois qui y seront créés, le projet offrira de belles opportunités aux entreprises de la région pour se positionner en tant que fournisseurs pour les biens et services requis par la minière. À cela, il faut ajouter les taxes qui seront payées à la municipalité, l'entente sur les répercussions et les avantages avec la communauté Innue, les contributions dans le milieu sous forme de dons et commandites, etc., ainsi que les redevances, taxes et impôts versés aux gouvernements, qui contribueront à améliorer le bien-être collectif de la population de Sept-Îles et des environs, du Québec et même du Canada.

Le projet de la mine Arnaud est une opportunité de création de richesse pour Sept-Îles et le Québec, dans son ensemble.

5.1 Contexte économique actuel

En ce moment, malgré l'effervescence des dernières années, l'économie septilienne est au ralenti et le boum économique hautement médiatisé, il y a si peu de temps, est déjà chose du passé. Ces cycles de croissance effrénée (« boom ») suivie de morosité économique (« bust ») existeront tant aussi longtemps que l'économie de la région ne sera pas davantage diversifiée. **Selon la CCSI, le projet proposé par Mine Arnaud constitue un pas dans cette direction, soit vers une économie plus diversifiée et plus stable.**

Sans être à l'abri des fluctuations du marché, le cycle économique de l'apatite ne devrait pas, en principe, suivre la même tendance que celui du fer ou de l'aluminium puisque ce produit est davantage destiné à la fabrication de fertilisants utilisés pour la production agricole notamment à des fins alimentaires, ce que requièrent tous les humains.

La CCSI ne peut ignorer les retombées et bénéfiques économiques que générera le projet de Mine Arnaud. Ce projet stimulera l'économie locale sur une période de plus de 30 ans¹⁶, soit pour plus d'une génération¹⁷. De plus, il confirmera la renommée mondiale de Sept-Îles et de la Côte-Nord comme des régions minières qui assurent leur croissance dans le respect des principes du développement durable même si leur économie repose en partie sur des ressources non-renouvelables.

¹⁶ Inclut la période de construction, d'exploitation et de restauration.

¹⁷ La durée d'une génération humaine correspond généralement au cycle de renouvellement d'une population adulte apte à se reproduire, à savoir environ 20 ans. (Wikipédia)

5.2 Investissements et dépenses d'exploitation

Les coûts d'investissement en capital initial du projet de Mine Arnaud sont de l'ordre de 750 millions de dollars (M\$) auquel s'ajoute un capital de soutien de 300 M\$ pour un total d'environ de 1,05 milliards de dollars (G\$). La période de construction s'échelonne sur une période de 2 ans alors que le capital de soutien sera investi sur la durée du projet.

Les coûts d'exploitation sont estimés à un montant annuel de 140 M\$, ce qui représente 3,92 G\$ sur une période de 28 ans.

Enfin, les coûts de restauration sont évalués à 25,5 M\$.

Au total, le projet de Mine Arnaud représente une somme de près de 5 milliards de dollars (4,9955 G\$). Une grande partie de ces dépenses d'investissement et d'exploitation sera injectée dans l'économie de Sept-Îles, de la Côte-Nord et du Québec.

Ces dépenses se traduiront par des retombées économiques directes, indirectes et induites significatives pour la région.

5.2 Création d'emplois

Pendant la période de construction (2 ans), Mine Arnaud estime que le projet nécessitera entre 800 et 1 000 travailleurs tandis que durant la phase d'exploitation, qui durera 28 ans, le nombre moyen d'employés requis est d'environ 330.

Selon les associations minières du Québec (AMQ et AEMQ), les travailleurs miniers bénéficient généralement d'une rémunération supérieure de 42 % au salaire moyen au Québec¹⁸. Il s'agira donc d'emplois bien rémunérés similaires à ceux présentement offerts par les compagnies minières et métallurgiques de la région.

La CCSI appuie les mesures qui seront mises en place par Mine Arnaud pour maximiser l'embauche locale notamment par le biais de formation qui permettra aux résidents d'acquérir les connaissances et compétences requises pour travailler à la mine.

De plus, pour ce qui est des travailleurs qui proviendront de l'extérieur, Mine Arnaud propose d'accorder la priorité, à compétence égale, à ceux qui auraient déjà de la famille à Sept-Îles, ce qui favoriserait le retour des

¹⁸ Association minière du Québec (AMQ) et Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), La filière minérale au Québec – Contribution socio-économique au développement du Québec et de ses régions, 2010, p. 7.

jeunes et d'anciens résidents. Cette mesure permettrait aux nouveaux arrivants de s'acclimater plus facilement, ce qui serait bénéfique pour leur rétention ainsi que pour développer un sentiment d'appartenance.

La CCSI souhaite que, contrairement à d'autres compagnies, le service de recrutement (ressources humaines) de Mine Arnaud soit situé à Sept-Îles et non pas à Montréal.

5.3 Achat de biens et services

Au fil des ans, un réseau d'entreprises fournisseurs de biens et services s'est établi à Sept-Îles pour répondre aux besoins des entreprises minières et métallurgiques de la région. Grâce à cela, certaines de ces entreprises ont développé une expertise qu'elles exportent désormais.

Le projet de Mine Arnaud leur permettra d'appliquer leurs connaissances et leur expérience dans un nouveau contexte et de renforcer encore davantage leur expertise qu'elles pourront ensuite utiliser dans d'autres projets au Québec, au Canada ou à l'étranger.

Et puisque le projet de Mine Arnaud atténuerait possiblement les périodes de « boom-bust », les PME de la région pourraient davantage conserver leurs employés puisqu'il y aurait moins de mises à pied.

Mine Arnaud s'est engagée à développer des mesures transparentes d'embauche et d'attribution des contrats ainsi qu'à contribuer à la mise sur pied d'un comité de maximisation des retombées économiques (COMAX) locales et régionales. De plus, la minière accepte d'inclure dans les contrats des clauses de sous-traitance régionale sur une base compétitive, une condition indispensable pour le milieu économique.

La CCSI croit que Mine Arnaud doit favoriser le fractionnement de contrats pour maximiser la participation des entreprises locales à la réalisation du projet. De plus, la CCSI demande à ce que Mine Arnaud adopte une politique interne pour supporter l'achat local.

5.4 Autres retombées

Mine Arnaud estime qu'elle versera des taxes municipales d'environ 2,5 M\$ par année à la ville de Sept-Îles. Il s'agit donc d'une somme de 70 M\$ sur un total de 28 ans.

Par ailleurs, selon les estimations de Mine Arnaud, il est probable que 50 % à 65 % de la main-d'œuvre employée par la mine provienne de l'extérieur de Sept-Îles. Puisque la minière s'est engagée à ne pas favoriser le « fly-in, fly-out », ces travailleurs et leurs familles seront encouragés à s'installer à Sept-Îles. Les conjoints et conjointes des travailleurs pourraient ainsi combler une partie des besoins en main-d'œuvre de la région. De

plus, ce bassin de nouveaux résidents contribuerait à atteindre les masses critiques requises pour améliorer la gamme de biens et services de consommation offerts à Sept-Îles.

De plus, Mine Arnaud prévoit travailler avec les institutions d'enseignement locales pour le développement ou l'adaptation de programme de formation pour répondre à ses besoins spécifiques. Déjà la région offre plusieurs programmes de formation en lien avec les besoins de la grande industrie dont un programme en technologie minérale.

Aussi, puisque le projet de Mine Arnaud est d'une période de 30 ans, cela encouragera le développement de projets d'investissement parallèles comme la construction de logements et en facilitera le financement. La CCSI s'attend à ce que Mine Arnaud joue un rôle de leader à cet effet et facilite la réalisation de certains projets en donnant son appui par le biais de garanties, comme par exemple, des baux de location de longue durée.

Le projet de Mine Arnaud contribuera également à renforcer la position du Port de Sept-Îles à titre de premier port minéralier, en importance, en Amérique du Nord.

Enfin, même si Mine Arnaud n'a pas établi de programme de dons et de commandites à cette étape-ci de son projet, il ne fait aucun doute que la minière sera sollicitée au même titre que toutes les autres grandes entreprises de la région. Sept-Îles compte seulement quelques grandes entreprises et, par conséquent, elles sont souvent mises à contribution pour réaliser diverses activités sociales, récréatives, sportives, de formation, etc., et Mine Arnaud ne pourra pas faire exception à la règle, cela va de soi.

5.5 Quelques considérations supplémentaires

Malgré les nombreux bénéfices du projet de Mine Arnaud énoncés précédemment, certains éléments demeurent toujours ambigus et méritent d'être clarifiés.

Lors de la première partie des audiences, Mine Arnaud a mentionné que son bureau d'opération sera localisé à Sept-Îles. **La CCSI souhaite que Mine Arnaud confirme que non seulement son bureau d'opération sera à Sept-Îles mais également son siège social.** Si la totalité ou presque des employés et dirigeants de Mine Arnaud travaillent à Sept-Îles, la CCSI ne voit aucune raison pour que le siège social soit à Montréal.

Par ailleurs, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation des appartements d'initiatives privées à Sept-Îles se situe à 0,9 % en avril 2013. Bien qu'il s'agisse d'une amélioration de la situation par rapport à la même période en 2012 (0,3 %), il n'en demeure pas moins que la situation est jugée comme étant critique. Par contre, la disponibilité du nombre de maisons unifamiliales présentement en vente semble avoir augmenté par rapport à l'année dernière. Mine Arnaud comprend bien

que son projet pourrait générer une pression sur la situation de l'habitation à Sept-Îles, dépendamment du contexte économique prévalant à ce moment-là. La minière propose plusieurs mesures d'atténuation qui semblent adéquates selon la CCSI, et qui sont :

- Pendant la période de construction, utilisation d'un campement de travailleurs construit par un promoteur local à Sept-Îles ou par Mine Arnaud sur le site si la première option ne va pas de l'avant ;
- Collaboration avec les autorités pour suivre la situation du logement ;
- Utilisation du campement de travailleurs pour une phase de transition, si aucune autre alternative de logement n'est disponible au moment du début de l'exploitation de la mine ;
- Soutien logistique aux activités des organismes communautaires de Sept-Îles qui travaillent à répondre à la problématique de logement, en concertation avec les intervenants du milieu.

Il importe de mentionner que Mine Arnaud a participé à une étude menée par le Cégep de Sept-Îles, la ville de Sept-Îles et Développement économique Sept-Îles sur un concept d'habitation évolutif.

En terminant, tel que mentionné à la section 4, les activités minières ne sont habituellement pas considérées comme des activités de développement durable puisqu'elles consistent à exploiter des ressources non-renouvelables. Cependant, ces activités peuvent être vues comme durables si des solutions permettent de poursuivre le développement après l'épuisement des ressources. Dans cette perspective, la **CCSI demande à ce que Mine Arnaud contribue à un fonds de développement local ou de diversification économique**. Les activités et projets financés par ce fonds permettraient de générer de nouvelles opportunités pour favoriser le développement et la pérennité de Sept-Îles.

6. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le principal axe routier de la Côte-Nord est la route 138 qui permet de relier la majorité des localités de la région et d'accéder, par voie terrestre, aux régions voisines.

Depuis plusieurs années, la CCSI mobilise les acteurs du milieu pour revendiquer et obtenir une amélioration de la route 138 pour en augmenter la sécurité, notamment. En effet, selon l'Enquête Santé Côte-Nord 2005, 43 % des Nord-Côtiers ne se sentent pas en sécurité sur la route 138¹⁹. Cette proportion grimpe à 48,2 % auprès des résidents de la MRC de Sept-Rivières. Les 4 principaux facteurs les plus fréquemment mentionnés pour justifier ce climat d'insécurité sont les suivantes : route non conforme - hors normes (47,9 %), présence d'un grand nombre de camions lourds (33,8 %), route mal entretenue (32,3 %) et un bon nombre de conducteurs conduisant à des vitesses excessives (17 %)²⁰.

Il faut aussi mentionner que la proportion des accidents mortels impliquant un camion lourd, est deux fois plus élevée sur la Côte-Nord par rapport à la moyenne provinciale²¹.

La sécurité routière est donc un sujet de préoccupation sensible pour les résidents de Sept-Îles. Les pointes d'achalandage enregistrées lors des changements de quarts de travail dans les entreprises localisées à Pointe-Noire ajoutent à ce sentiment d'insécurité routière.

Dans le cadre de son étude d'impacts, Mine Arnaud a analysé deux options pour accéder à son site minier dont une localisée à l'ouest et l'autre, à l'est.

L'option « ouest » propose une route d'accès au site minier qui se ferait du côté ouest des installations à partir de la route 138 à environ 1 km à l'est du pont de la rivière Hall. Cette option impliquerait la construction de 4,2 km de nouvelle route entre la route 138 et le site minier. À partir de l'intersection entre la route 138 et le boulevard Vigneault, cette variante demanderait au personnel de l'usine de parcourir une distance de 17 km pour rejoindre le site minier²². Le coût total pour ces travaux, incluant l'aménagement d'une voie de virage à droite est estimé à environ 8,2 M\$²³.

L'option « est » prendrait son origine sur le boulevard Vigneault dans le secteur du parc industriel municipal. Cette option implique la construction de 6,5 km de nouvelle route entre le boulevard Vigneault et le site minier. Le personnel de la mine aurait à parcourir 11 km avant de rejoindre le site minier. Cette option permettrait de contourner l'achalandage de la route 138²⁴. Le coût total estimé pour ces travaux est d'environ 9,2 M\$²⁵.

¹⁹ Agence de la santé et de services sociaux de la Côte-Nord (ASSSCN), Rapport de l'Enquête Santé Côte-Nord 2005, 2007, p.9.

²⁰ Idem, p. 10.

²¹ Agence de la santé et de services sociaux de la Côte-Nord (ASSSCN), Profil des accidents de camion lourd en Côte-Nord et sur la route 138, 3^e trimestre 2007, p. 19.

²² Roche Itée, Groupe-conseil, Projet minier Arnaud – Étude d'impact sur l'environnement, mars 2012, p. 4-3.

²³ Idem, p. 4-11.

²⁴ Idem, p. 4-3.

²⁵ Idem, p. 4-11.

L'option « est » est donc plus coûteuse que l'option « ouest ». Cependant, elle réduit de façon significative l'achalandage sur la route 138 diminuant de ce fait les nuisances pour les résidents du Canton Arnaud et améliorant la sécurité routière.

Il importe de souligner que la piste cyclable dans ce secteur fait partie intégrante de la route (pas séparée – élargissement de l'accotement).

Mine Arnaud a consulté plusieurs représentants du milieu pour connaître leur opinion concernant les deux options. Les personnes que la CCSI a interrogées ont toutes indiqué que l'option « est » serait à privilégier.

Or, le choix de Mine Arnaud s'est arrêté sur l'option « ouest » sans aucune justification supplémentaire. **Est-ce pour une raison de coût ? Si tel est le cas, la CCSI considère qu'il ne s'agit pas d'une raison valable.**

Dans le cadre des études avantages-coûts utilisées, entre autres, pour analyser les projets routiers, le coût d'une vie est pris en considération. La valeur économique d'une vie est estimée à 4,5 M\$ au Québec et à 6,5 M\$ au Canada²⁶. Sur cette base, il suffirait de sauver une ou deux vies sur une période de 30 ans grâce à l'option « est » pour justifier le choix économique de cette variante.

Les mesures d'atténuation proposées par Mine Arnaud comme la mise en place de navettes ont fait l'objet d'essais par d'autres compagnies dans le passé, sans grand succès.

Ainsi, sur la base des principes de précaution et de prévention de la loi sur le développement durable, la CCSI demande à ce que Mine Arnaud révise sa position et opte pour un accès au site minier selon l'option « est », c'est-à-dire via le boulevard Vigneault.

La sécurité des digues a également été soulevée comme inquiétude, et ce, principalement pour les résidents du Canton Arnaud mais aussi à l'égard de la route 138. La CCSI ne dispose pas des connaissances techniques pour juger si le type de digue proposé par Mine Arnaud est suffisant pour assurer la sécurité de la population de Sept-Îles et pour protéger la route 138. Elle fait donc appel aux spécialistes des ministères et du BAPE pour évaluer si tel est le cas.

Enfin, la CCSI considère que l'option de la voie ferrée pour transporter le concentré d'apatite de la mine au quai de la relance à Pointe-Noire comme la seule valable et approuve donc le choix de Mine Arnaud. Non seulement, il diminue les risques de contamination mais il permet d'éviter 125 voyages de camions, aller-retour, par jour entre la mine et le quai²⁷.

²⁶ Le prix d'une vie, 5 avril 2012, <http://www.lactualite.com/societe/le-prix-dune-vie/>, consulté le 10 septembre 2013.

²⁷ Roche Itée, Groupe-conseil, Projet minier Arnaud – Étude d'impact sur l'environnement, mars 2012, p. 4-9.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, déposée en mars 2012, Mine Arnaud s'est engagée à développer un plan de gestion environnementale (PGE). Dans le cadre de cette initiative, la minière prévoit élaborer un plan d'intégration et d'insertion sociale du projet dans la communauté lorsqu'elle aura reçu les autorisations gouvernementales pour son projet. Ce plan sera évolutif et alimenté notamment par le comité consultatif et de suivi.

Par ailleurs, un programme de surveillance et de suivi environnemental a été soumis dans le cadre de l'étude d'impact. Il décrit les moyens et mécanismes qui seront mis en place pour s'assurer du respect des exigences légales et environnementales. Les personnes-ressources comme les ministères concernés possèdent donc l'information pour juger si ce programme est suffisamment complet pour assurer le bon déroulement des activités.

La surveillance environnementale a pour but de s'assurer du respect²⁸ :

- Des mesures d'atténuation ou de compensation proposées dans l'étude d'impact;
- Des conditions fixées dans le décret gouvernemental;
- Des engagements de l'initiateur du projet prévus aux autorisations ministérielles;
- Des exigences relatives aux lois et règlements pertinents.

« Le programme de suivi environnemental décrit dans l'étude d'impact vise à déceler et à documenter tout changement dans l'environnement par rapport à l'état de référence (qu'il soit lié ou non au projet), de vérifier l'évaluation des impacts et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation ou de compensation prévues à l'étude d'impact. »²⁹

La CCSI accorde une grande importance au programme de surveillance et de suivi environnemental proposé par Mine Arnaud puisque celui-ci permettra de s'assurer que le projet se réalise conformément à sa planification et aux engagements formulés. Cependant, la CCSI souhaiterait que les ministères concernés vérifient le contenu de ce programme et valident s'il est complet et comprend l'ensemble des éléments requis pour minimaliser les risques liés au projet.

Mine Arnaud s'est également engagée à mettre sur pied un comité consultatif et de suivi. Jusqu'à tout récemment, il existait peu d'information concernant sa composition, son mandat, son fonctionnement et son financement. Bien que des précisions aient été données lors de la première partie des audiences concernant sa composition, il reste néanmoins bien des aspects à préciser quant à son fonctionnement et à son financement. Selon la chaire de recherche en éco-conseil, l'intégration des parties prenantes est essentielle dans une

²⁸ Genivar, Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé, p. 170.

²⁹ Idem.



perspective de développement durable. De plus, elle précise que « *les bonnes pratiques recommandent différents éléments pour optimiser certains critères comme l'indépendance du comité, le pouvoir, le financement, la composition, l'accès à l'information, la reddition de compte, etc.* »³⁰ **La CCSI tient à souligner l'importance de l'indépendance du comité consultatif et de suivi. De plus, il est essentiel que ce comité bénéficie d'un budget suffisant pour pleinement réaliser le mandat qui lui est confié.**

Par ailleurs, au cours des pré-consultations de ce processus d'évaluation environnementale, l'état de la baie de Sept-Îles a maintes fois été évoqué comme source de préoccupation. Or, le 26 août dernier, un observatoire pour la veille environnementale de la baie de Sept-Îles a été créé. Il est dirigé par l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST) affilié au Cégep de Sept-Îles. Un des objectifs de l'Observatoire consiste à dresser un état des lieux de la baie. Pour la réalisation de la première phase du projet, l'INREST s'est entouré de plusieurs partenaires³¹ du milieu. **La CCSI souhaite encourager Mine Arnaud à collaborer aux travaux de l'Observatoire en fonction des besoins de celle-ci afin de lui permettre de dresser un portrait complet de la baie de Sept-Îles, de sa capacité à accueillir de nouveaux projets et pour son suivi environnemental.**

En terminant, en plus du comité consultatif et de suivi, Mine Arnaud a prévu la mise sur pied d'un comité de maximisation des retombées économiques locales et régionales. **La CCSI souligne l'importance de créer ce comité bien en amont de la réalisation des premiers travaux sur le site minier pour permettre aux entreprises de la région de bien se positionner et développer des alliances, si nécessaire.**

³⁰ Chaire en éco-conseil, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Rapport de la démarche d'analyse de développement durable du projet minier Arnaud selon la grille d'analyse de la Chaire en éco-conseil, 2013, p.48.

³¹ Les partenaires de la 1^{ère} phase du projet de l'Observatoire sont : Port de Sept-Îles, INREST, Cégep de Sept-Îles, ville de Sept-Îles, Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles et Développement économique Sept-Îles.

8. PLAN DE FERMETURE

Les compagnies minières sur la Côte-Nord y sont installées depuis plus d'une cinquantaine d'années. Même si Sept-Îles a vécu la crise du fer dans les années '80 et les contrecoups de plusieurs cycles miniers, elle n'a jamais eu à vivre le retrait complet d'une compagnie minière. À moins qu'un autre événement ne survienne d'ici là, la fin de l'exploitation de Mine Arnaud sera donc possiblement une première.

La plupart des employés y travailleront pour une période maximale d'environ 28 ans, soit la durée de l'exploitation. Pour une personne au début de la vingtaine, cette période est inférieure à celle de sa vie active de travailleur. Par conséquent, la fermeture de Mine Arnaud doit être planifiée de façon à aider les travailleurs intéressés à se trouver des emplois.

Mine Arnaud propose quelques mesures pour le maintien des emplois locaux après la fermeture comme :

- Un comité de reclassement et de soutien psychologique via le Programme d'aide aux employés;
- Des programmes de formation pour la réorientation de carrière pour les employés le souhaitant selon les programmes gouvernementaux en vigueur;
- La mise en place d'un fonds de diversification économique³².

Les autres mesures réfèrent au caractère prévisible de la fermeture de la mine. Même si tel est le cas, il n'est pas facile de trouver un autre projet économique qui nécessitera 330 travailleurs et offrant les mêmes conditions salariales.

À titre d'exemple, même si la fermeture de l'usine de Rio Tinto Alcan à Shawinigan est prévue depuis dix ans, il n'a pas été possible d'identifier, à ce jour, une activité économique pouvant la remplacer.

De plus, plusieurs des mesures proposées par Mine Arnaud s'adressent aux employés et ne prennent pas en considération les impacts la fermeture sur les fournisseurs et les sous-traitants qui auront peut-être, eux aussi, à faire des mises à pied.

C'est dans ce contexte que le fonds de diversification économique prend tout son sens car il permet dès le début du projet de créer des opportunités qui peuvent prendre plusieurs années avant de se concrétiser ou atteindre un niveau de croissance approprié.

Ainsi, au lieu d'attendre la fin de l'exploitation, la CCSI propose qu'après la période de démarrage (rodage) de la mine que déjà le comité consultatif ou un autre se penche sur la planification de la fermeture. Ainsi, si celle-ci arrive un peu plus tôt que prévue, ce qui n'est pas souhaitable, le travail sera amorcé. Par contre, **la CCSI considère que la préparation de la fermeture de la mine ne doit pas incomber uniquement à Mine Arnaud et**

³² Genivar, Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé, p. 108.



au milieu septilien : le gouvernement doit aussi y participer. Au lieu de mobiliser une équipe ministérielle de gestion de crise à la fermeture de la mine, **la CCSI suggère que le gouvernement attire, dès le début, un représentant pour travailler avec le milieu pour minimiser les impacts de la fermeture de la mine. De plus, la CCSI croit qu'une partie des redevances versées par la minière au gouvernement pendant sa période d'exploitation devrait contribuer au fonds de diversification pour financer les initiatives les plus prometteuses.** Les redevances minières appartiennent à l'ensemble des Québécois, **incluant** les milieux d'accueil des installations minières.

9. CONCLUSIONS

Sept-Îles est devenue ce qu'elle est aujourd'hui grâce à l'activité minière et métallurgique. Malgré l'effervescence ressentie des dernières années, la prospérité économique et l'avenir de la région ne sont aucunement garantis.

La non-réalisation du projet de Mine Arnaud, compromettrait la réputation de Sept-Îles qui est considérée comme un endroit propice à l'installation de ce type d'industrie.

Déjà, à tort ou à raison, l'opposition hautement médiatisée, il y a quelques années, aux activités d'une compagnie d'exploration d'uranium à proximité de la ville a laissé une trace auprès des investisseurs miniers. Le refus du projet de Mine Arnaud engendré, ne soit-ce qu'en partie par la contestation de certains groupes, enverrait un message clair à l'industrie minière, c'est-à-dire que Sept-Îles tourne le dos à l'industrie qui l'a nourrie depuis plus de six décennies. Pourtant, l'industrie minière constitue un pilier important pour l'économie septilienne. Par conséquent, **la CCSI considère que le projet de Mine Arnaud s'intègre bien à la vocation économique que s'est donnée Sept-Îles et qui en fait sa renommée internationale.**

Par ailleurs, il faut souligner que les représentants socioéconomiques ainsi que les entrepreneurs, les sous-traitants, les fournisseurs en biens et services, et autres **groupes que représentent la CCSI, sont avant tout des résidents de Sept-Îles.** Par conséquent, aucun d'entre nous ne sacrifierait son avenir et celle de ses proches si le projet de Mine Arnaud était jugé irrecevable au plan environnemental et contrevenant de façon importante aux lois et règlements en vigueur. Certes, la dimension économique est importante au même titre que les composantes environnementale et sociale puisqu'il s'agit après tout des **trois** assises du développement durable mais elle n'est pas l'unique dimension à considérer.

La CCSI réitère son appui au projet de Mine Arnaud.

En fonction des informations disponibles et de la volonté démontrée par le promoteur pour améliorer encore davantage son projet, et ce, tout au long de sa durée de vie, la CCSI croit qu'il s'agit d'un projet structurant pour la vitalité et l'avenir de Sept-Îles.